

## Compte rendu de la séance du jeudi 07 avril 2022

Président : Gaëtan ROUX-BERNARD

Secrétaire : Didier CHANRON

Présents :

M. Gaëtan ROUX-BERNARD, Mme Patricia PRELLE, M. Cédric NIEVOLLET, M. Jérôme CARLIN, Mme Isabelle DOBREMEZ, M. Didier CHANRON, M. Raphaël DA SILVA, M. Maxime FAYARD, M. Sébastien ZUCHELLI

Excusés :

Absents :

Représentés :

Mme Delphine MONNET par M. Gaëtan ROUX-BERNARD

### Ouverture de la séance :

1. Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et peut valablement délibérer
2. M. Didier CHANRON est désigné secrétaire de séance.
3. Le Maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal du 17 mars 2022. **Approuvé à l'unanimité.**

### Ordre du jour:

Vote du compte de gestion 2021

Vote du compte administratif 2021

Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Vote des taux de contributions 2022

Vote du Budget primitif 2022

Délibérations diverses

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales

Points divers

### Vote du compte de gestion - Vatilieu ( DE 2022 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gaëtan ROUX-BERNARD

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif - Vatilieu ( DE 2022 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Patricia PRELLE,

Vu la délibération n°2022-008 adoptant le compte de gestion de l'exercice 2021 ;

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Gaëtan ROUX-BERNARD après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		66 685.99		19 770.99		86 456.98
Opérations exercice	124 792.06	90 773.21	292 286.27	299 543.87	417 078.33	390 317.08
Total	124 792.06	157 459.20	292 286.27	319 314.86	417 078.33	476 774.06
Résultat de clôture		32 667.14		27 028.59		59 695.73
Restes à réaliser						
Total cumulé		32 667.14		27 028.59		59 695.73
Résultat définitif		32 667.14		27 028.59		59 695.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement - Vatilieu ( DE 2022 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gaëtan ROUX-BERNARD,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 27 028.59 €**

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	19 770.99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>7 257.60</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>27 028.59</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>27 028.59</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	27 028.59
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote des taux d'imposition 2022 ( DE 2022 011)

M. le Maire informe l'assemblée que la base d'imposition prévisionnelle pour 2022 est en augmentation par rapport à 2021 : 285 000€ soit une augmentation de 3.4%.

En vue des différentes augmentations prévues pour l'année 2022, M. le Maire propose une augmentation de 1% du taux d'imposition de la taxe foncière des propriétés bâties (soit de 37% à 37.37% pour 2022).

Type de contribution *	Bases notifiées (si connues)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'Ass. délib.	Variation des taux/(N-1)	Produit voté	Variation du produit/(N-1)
<b>Taxe d'habitation</b>						
TFPB - Taxe foncière sur les p	273 959.00	3.469%	37.000%	75.355%	101 364.83	81.43%
TFPNB - Taxe foncière sur les	20 731.00	0.485%	56.290%		11 669.48	0.48%
<b>TOTAL 2021</b>	<b>294 690.00</b>	<b>3.110%</b>			<b>113 034.31</b>	<b>67.32%</b>
<b>Taxe d'habitation</b>						
TFPB - Taxe foncière sur les p	285 000.00	4.030%	37.370%	1.000%	106 504.50	5.07%
TFPNB - Taxe foncière sur les	21 500.00	3.709%	56.290%		12 102.35	3.70%
CFE - Contribution foncière de						
<b>TOTAL 2022</b>	<b>306 500.00</b>	<b>4.007%</b>			<b>118 606.85</b>	<b>4.93%</b>

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'augmentation du taux de 1%.

### Délibération participation familles 2022 ( DE 2022 012)

M. le Maire propose à l'assemblée que la commune de Vatilieu alloue une participation pour les familles en 2022 :

Centre de loisirs	50 € par enfant pour une durée minimum de 7 jours calendaires
Activités sportives	40 € par enfant

Pour bénéficier de cette participation, les familles devront fournir une facture acquittée mentionnant le nom de l'enfant, l'organisme et le montant versé ainsi un relevé d'identité bancaire.

Les demandes de participation devront être déposées en mairie avant le 31 décembre 2022. Aucune demande ne sera acceptée passer ce délai.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité cette proposition.

### Vote du budget primitif - Vatilieu ( DE 2022 013)

Sur proposition de M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 231 1-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;  
Vu l'avis de la commission finances réunie les 1 et 22 mars 2022 ;

Vu la délibération n° DE 2022-008 en date du 7 avril 2022 adoptant le compte de gestion de l'année 2021 ;

Vu la délibération n° DE 2022-009 en date du 7 avril 2022 adoptant le compte administratif de l'année 2021 ;

Vu la délibération n° DE 2022-010 en date du 7 avril 2022 adoptant le compte de gestion de l'année 2021 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la commune de Vatilieu ;

Le Conseil, après en avoir délibéré et à bulletin secret, vote à l'unanimité, l'adoption du budget primitif 2022 par chapitre comme il suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	103 880.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	83 000.00
014	Atténuations de produits	12 564.00
65	Autres charges de gestion courante	75 730.00
66	Charges financières	8 500.00
67	Charges exceptionnelles	380.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	24 793.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>313 847.00</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 200.00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 400.00
73	Impôts et taxes	171 177.00
74	Dotations et participations	126 900.00
75	Autres produits de gestion courante	1 000.00
77	Produits exceptionnels	9 170.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>313 847.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	119 003.73
23	Immobilisations en cours	72 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 310.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>220 813.73</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	113 750.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 575.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 028.59
021	Virement de la section de fonctionnement	24 793.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	32 667.14

Délibérations diverses :Convention entretien espaces verts VANGI ( DE 2022 014)

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler le contrat d'entretien pour les espaces verts pour l'année 2022 concernant le terrain multi sport de l'Espace Louis Burriand-Champin.

Ce contrat est confié à la société VANGI Verdure Bois pour un montant annuel de 2764.84 € comprenant 9 interventions de tonte sur le plateau sportif et entretien régulier des massifs, 3 interventions de débroussaillage de talus du bas et 2 interventions de taille des arbustes et plantes vivaces.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité son renouvellement et autorise le maire à signer le contrat correspondant.

Convention déneigement 2022 ( DE 2022 015)

Vu la convention en pièce jointe,

M. le Maire informe l'assemblée que, la convention signée avec M. Max NIEVOLLET est devenue caduque du fait du départ à la retraite de ce dernier.

C'est l'EARL "DE L'HORIZON", représenté par M. Cédric NIEVOLLET, qui assurera la reprise de l'exploitation et par conséquent la continuité du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec le repreneur et nouveau prestataire de déneigement.

**CR commissions communes**

- Commission de contrôle des listes électorales s'est tenue le 18 mars 2022 et a contrôlé l'ensemble des inscriptions et radiations depuis les dernières élections.
- Commission bâtiments : les devis sont lancés dans le cadre du PLAN ECOLE, installation des nichoirs à hirondelles et martinets faite le 30 mars 2022.
- Commission symposium : devis lancés
- Commission cimetière : Mise en place des panneaux sur les concessions en désuétude.
- RH : information sur l'élaboration du document unique avant saisie du CHSCT pour avis.

**Points divers**

- Inventaire du petit patrimoine : la SMVIC souhaite associer les communes pour la réalisation d'un inventaire du petit patrimoine afin de constituer une base de données et d'évaluer les besoins futurs en termes de restauration et de valorisation. Mme DOBREMEZ sera l'élue référente.

Fin de séance à 22h35

